

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2023	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	03	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	020	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	7.1.2	Décisions budgétaires délibération afférente aux actes budgétaires

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

12

Séance Publique ordinaire du **27 mars 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-sept mars à 18H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 17 mars 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, MM. Thierry THOREAU, Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Laurianne DUCASSÉ
Mme Claire TRAMOND

Ont donné procuration :

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
Mme Claire TRAMOND à M. Frank GOBBATO

N'ont pas pris part au vote : M. Xavier BALLENGHIEN

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

**Objet : Budget Annexe Lotissement
Proposition d'affectation des résultats 2022**

RAPPORTEUR : Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultats de l'exercice 2022 qui est égal au compte 12 « Résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	0 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	B	0 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022	A + B	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	C	-	357 758,50 €
---	---	---	--------------

Restes à réaliser		Solde des restes à réaliser	D	0 €
Dépenses	Recettes			
0 €	0 €			

Déficit de financement à la section d'investissement	C + D	357 758,50 €
---	-------	--------------

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'affecter au budget pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	F	0 €
---	---	-----

2 – le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « Déficit de fonctionnement reporté »	A + B - F	0 €
---	-----------	-----

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉSANGLES



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le **3 AVR. 2023** et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : **- 3 AVR. 2023**